

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 00133
Numéro SIREN : 389 987 041
Nom ou dénomination : PAPIN ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2023 sous le numéro de dépôt 10019

PAPIN & ASSOCIES
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 6 Boulevard Hérault, 49300 CHOLET
389 987 041 RCS ANGERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 29 AOUT 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 29 août,
A 14 h 00,

Les associés de la société PAPIN & ASSOCIES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 6 Bd Hérault 49300 CHOLET, sur convocation adressée à chaque associé.

Sont présentes :

La société FIDUCIAIRE BC, représentée aux présentes par son co-gérant, Monsieur Didier BARRE, titulaire de 1 900 actions nominatives ordinaires en pleine propriété.

La société STUDIUM PAPIN, représentée aux présentes par son co-gérant Monsieur Thibaut BLANLOEIL, titulaire de 100 actions nominatives ordinaires en pleine propriété.

Total des actions des associés présents : 2000 actions sur les 2000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Didier BARRE, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Thibaut BLANLOEIL est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que le document visé ci-dessus a été adressé aux associés ou tenu à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DB TB FL

ORDRE DU JOUR

- Nomination de Monsieur Thibaut BLANLOEIL en qualité de Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Nomination de Madame Estelle BELLOIR en qualité de Directrice Générale
- Nomination de Monsieur Frédéric LECOMTE en qualité de Directrice Générale
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Gérard CESBRON de son mandat de Directeur Général à compter du 31 août 2023 à minuit, nomme en qualité de nouveau Directeur Général à compter du 1^{er} septembre 2023, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Thibaut BLANLOEIL

Né à Cholet le 25 mars 1991 de nationalité française

Demeurant 1 Square de Pavie 49300 CHOLET

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Thibaut BLANLOEIL disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

L'assemblée générale donne quitus entier et définitif à Monsieur Gérard CESBRON de sa gestion à ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de nouvelle Directrice Générale à compter du 1^{er} septembre 2023, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Madame Estelle BELLOIR

née POUPLARD à Cholet le 13 mars 1985, de nationalité française

demeurant 18 rue Léon Augereau 49280 LA TESSOUALLE

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Estelle BELLOIR disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DB TB FL

TROISIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de nouveau Directeur Général à compter du 1^{er} septembre 2023, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Frédéric LECOMTE

Né à La Ferté-Bernard le 2 septembre 1974 de nationalité française

Demeurant 149 rue des Malembardières 49800 TRELAZE

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Frédéric LECOMTE disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Didier BARRE



Le secrétaire
Thibaut BLANLOEIL

